

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU LUNDI 22 MARS 2021

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la ville de Clermont, tenue le lundi 22 mars 2021 à 20 h 00.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET CONSTATATION DU QUORUM

Le conseil municipal de la Ville de Clermont siège en séance extraordinaire ce lundi 22 mars 2021 par visioconférence.

Sont présents à cette visioconférence :

Monsieur Rémy Guay, conseiller
Monsieur Luc Cauchon, conseiller
Madame Nadine Tremblay, conseillère
Madame Josée Asselin, conseillère
Madame Solange Lapointe, conseillère
Monsieur Bernard Harvey, conseiller

Sous la présidence de Monsieur le maire Jean-Pierre Gagnon

Étaient également présents :

Madame France D'Amour, directrice générale, monsieur Daniel Desmarteaux, directeur général adjoint et directeur des travaux publics et monsieur Nicolas Savard, directeur des loisirs

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR **RÉSOLUTION NO 12125-03-21**

Les membres du conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour adressé précédemment.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉMY GUAY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS QUE l'avis de convocation ainsi que l'ordre du jour transmis soient adoptés.

- 1. Ouverture de l'assemblée et constatation du quorum.**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Approbation du procès-verbal (aucun)**
- 4. Appel d'offres, soumissions et contrats**
 - 4.1 Contrat pour services professionnels d'étude géotechnique et contrôle des matériaux pour le projet de relocalisation de la bibliothèque
- 5. Administration, finances et ressources humaines**
 - 5.1 Abrogation de la résolution 12110-03-21 – Vente de terrain à Marie-Josée Foster et Christian Guérin
- 6. Travaux publics**
- 7. Urbanisme et environnement**
 - 7.1 Demande de dérogation mineure – 39 rue Antoine-Grenier
- 8. Sécurité publique**
- 9. Loisirs, culture et tourisme**
 - 9.1 Politique de tarification loisirs 2021-2022
- 10. Avis de motion et règlements**
 - 10.1 Adoption du règlement d'emprunt VC-460-21 en attendant le versement d'une subvention
- 11. Comptes**
- 12. Période de questions**
- 13. Levée de l'assemblée**

3. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

4. APPEL D'OFFRES – SOUMISSIONS ET CONTRATS

**4.1 CONTRAT POUR SERVICES PROFESSIONNELS D'ÉTUDE GÉOTECHNIQUE ET CONTRÔLE DES MATÉRIAUX POUR LE PROJET DE RELOCALISATION DE LA BIBLIOTHÈQUE
RÉSOLUTION NO 12126-03-21**

CONSIDÉRANT le projet de relocalisation de la bibliothèque municipale;

CONSIDÉRANT QUE le règlement VC-448-20-1 sur la gestion contractuelle autorise l'octroi de contrat de gré à gré pour une dépense supérieure à 25 000 \$, mais inférieure au seuil décrété par le ministre;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de faire valider la nature des sols en place, de déterminer leurs propriétés physiques et mécaniques, et de mesurer la profondeur de la nappe d'eau souterraine et celle du socle rocheux;

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels pour une étude géotechnique et contrôle des matériaux de LEQ en date du 17 mars 2021;

CONSIDÉRANT QUE les sommes sont disponibles au budget 2021;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SOLANGE LAPOINTE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'octroyer le contrat de services professionnels d'une étude géotechnique et contrôle des matériaux pour le projet de relocalisation de la bibliothèque municipale à LEQ au montant de 8 550 \$ taxes non incluses.

De transmettre une copie de la présente résolution à LEQ.

5. ADMINISTRATION, FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES

**5.1 ABROGATION DE LA RÉSOLUTION NO 12110-03-21 - VENTE DE TERRAIN À MARIE-JOSÉE FOSTER ET CHRISTIAN GUÉRIN
RÉSOLUTION NO 12127-03-21**

CONSIDÉRANT la résolution no 12110-03-21 autorisant la Ville de Clermont à vendre à madame Marie-Josée Foster et monsieur Christian Guérin un terrain situé sur le lot 5 172 733 au cadastre du Québec, dans la ville de Clermont, et ce conformément à la promesse d'achat intervenue entre les deux parties en date du 2 mars 2021 ;

CONSIDÉRANT la demande de madame Marie-Josée Foster et monsieur Christian Guérin d'annuler la promesse d'achat afin qu'il puisse acheter un autre terrain situé dans la ville de Clermont ;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE JOSÉE ASSELIN ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'abroger la résolution no 12110-03-21 autorisant la Ville de Clermont à vendre à madame Marie-Josée Foster et monsieur Christian Guérin un terrain situé sur le lot 5 172 733 au cadastre du Québec et que la promesse d'achat devienne ainsi nulle.

De transmettre une copie de la présente résolution à madame Marie-Josée Foster et monsieur Christian Guérin.

6. TRAVAUX PUBLICS

7. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU LUNDI 22 MARS 2021

7.1 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 39 rue Antoine-Grenier RÉSOLUTION NO 12128-03-21

Les membres du conseil municipal ont repris connaissance d'une demande de dérogation mineure pour la propriété située au 39 rue Antoine-Grenier afin de réputer conforme la superficie du garage attenant à 73 mètres carrés alors que la superficie maximale autorisée est de 55 mètres carrés.

CONSIDÉRANT QUE cette demande de dérogation mineure avait été déposée le 22 février 2021 et que le conseil municipal avait accepté par résolution no 12110-03-21 cette demande avec condition à sa séance du 8 mars 2021;

CONSIDÉRANT QUE la copie papier et la copie PDF du plan de la façade de la résidence remises à l'inspecteur municipal étaient différentes et que la version présentée lors de la réunion du comité consultatif d'urbanisme et du conseil n'était pas la bonne version;

CONSIDÉRANT QUE la modification apportée au plan pourrait avoir une incidence sur la prise de décision quant à l'acceptabilité de la dérogation et de la condition;

CONSIDÉRANT QUE cette nouvelle façade présente maintenant deux portes de garage vitrées plutôt qu'une seule non-vitrée dans la première version;

CONSIDÉRANT QUE le garage avec deux portes vitrées s'harmonise très bien avec l'architecture de la résidence;

CONSIDÉRANT QUE cette dérogation n'aura pas d'impact sur les propriétés voisines;

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution 2021-03-571, le comité d'urbanisme recommande au conseil municipal l'acceptation de la demande de dérogation mineure;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉMY GUAY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil municipal **accepte** la nouvelle demande de dérogation mineure pour la propriété du 39 rue Antoine-Grenier sans condition contrairement à ce qui avait été accepté lors de la séance ordinaire du 8 mars dernier;

Que la résolution no 12110-03-21 soit abrogée et remplacée par la présente résolution;

QUE la présente résolution soit adressée à Monsieur Julien Lavoie, inspecteur.

8. SÉCURITÉ INCENDIE

9. LOISIRS, CULTURE ET TOURISME

9.1 POLITIQUE DE TARIFICATION LOISIRS 2021-2022 RÉSOLUTION NO 12129-03-21

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Clermont a une politique de tarification loisirs et camp de jour;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'établir les tarifications 2021-2022;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC CAUCHON ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter les grilles de tarifications des activités loisirs et du camp de jour 2021-2022.

10. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

**10.1 RÈGLEMENT D'EMPRUNT VC-460-21 EN ATTENDANT LE VERSEMENT D'UNE SUBVENTION
RÉSOLUTION NO 12130-03-21**

Il est constaté que les avis aux fins de la présente assemblée ont été donnés à tous et à chacun des membres du conseil de la manière et dans le délai prévu par la Loi.

ATTENDU QUE l'article 567 de la Loi sur les Cités et villes prévoit qu'une municipalité peut, par règlement qui ne requiert que l'approbation du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, décréter un emprunt dont le montant n'excède pas celui d'une subvention dont le versement est assuré par le gouvernement ou l'un de ses ministres ou organismes et dont le terme correspond à la période de versement de cette subvention ;

ATTENDU QUE le ministre des Transports du Québec confirmait une aide financière de 416 828 \$ dans le cadre du volet « Redressement des infrastructures routières locales » du Programme d'aide à la voirie locale, pour la réfection du Chemin des Lacs, dont la lettre de confirmation datée du 21 août 2018 est jointe au présent règlement pour en faire partir intégrante comme annexe 1 ;

ATTENDU QUE les travaux autorisés concernaient la réfection du Chemin des Lacs et que le montant des travaux admissibles était de 416 827,67 \$;

ATTENDU QUE le coût total des travaux réalisés a été de 489 424,10 \$, ce qui portait la participation financière du Gouvernement du Québec à 367 068 \$ versée sur une période de 10 ans, tel que confirmé par la direction de la planification budgétaire et des investissements le 13 février 2020 ;

ATTENDU QUE notre municipalité désire emprunter l'équivalent de la subvention du gouvernement du Québec, soit 367 068 \$, pour défrayer les coûts payables pour la réfection du Chemin des Lacs et que des frais additionnels d'environ 2 % sont ajoutés pour compenser les frais de financement soit 7 932 \$ totalisant un emprunt de 375 000 \$;

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 8 mars 2021 par monsieur le conseiller Rémy Guay et que le projet de règlement a été déposé à la même séance ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD HARVEY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter le Règlement d'emprunt VC-460-21.

De transmettre une copie du présent règlement au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation pour approbation.

Des copies du règlement sont disponibles sur demande.


11. COMPTES

12. DIVERS

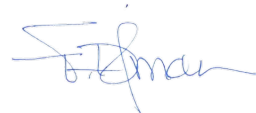
**13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE
RÉSOLUTION NO 12131-03-21**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC CAUCHON QUE l'assemblée soit levée à 20 h 22.

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU LUNDI 22 MARS 2021



Jean-Pierre Gagnon
Maire



France D'Amour
Directrice générale

VRAIE COPIE CERTIFIÉE



France D'Amour
Directrice générale